



CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 8 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois de février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie de ROSEL, sous la présidence de Madame Véronique MASSON, Maire.

Etaient présents : Véronique MASSON, Béatrice TURBATTE, Allain ROUSSEAU, Didier MAUGER, Evelyne OZOUF, Marc FONTAINE, Yann FROTIN, Arnaud LEPORTIER, Catherine EPRON, François-Jérôme AGATI, Patrick BONHOMME,

Absents / Excusés : Maryline HELIARD, Laëtitia NOURY, Gisèle DUBOIS-LELIEVRE,

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Yann FROTIN

1) ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Yann FROTIN est élu secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Le compte rendu du conseil municipal du 14 Décembre a été adopté à l'unanimité.

3) 2024 - 01 : LISTE DES DEPENSES IMPUTABLES A L'ARTICLE 623 « PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES » - IMPUTATION DES FÊTES ET CEREMONIES

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, et au vu du décret 2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales exigées par le comptable à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques, le trésorier sollicite une délibération définissant les dépenses à imputer au compte 623 et les frais relatifs à ces événements. Le compte 623 sert notamment à imputer les dépenses relatives aux fêtes et cérémonies mais revêt un caractère imprécis.

Il convient donc d'autoriser le maire à imputer les dépenses afférentes au compte 623 aux événements tels que :

- Cérémonies commémoratives
- Fêtes nationales et locales
- Inhumations, mariages, naissances
- Inaugurations
- Animations commerciales, associatives, sociales, médiathèques, bibliothèques et relevant de la culture
- Vœux à la population et aux agents
- Accueil de personnalités
- Repas, colis, sortie des personnes âgées
- Manifestations (Noël, Halloween, journée de l'environnement ou du patrimoine, fête votive, ...)
- Colloques et séminaires
- Jumelage

Les dépenses sont définies comme suit :

- Bouquets de fleurs et gerbes
- Médailles, coupes, trophées, plaques
- Lots, cadeaux
- Frais de repas
- Frais d'hébergement
- Frais de spectacle
- Frais de billetterie
- Frais d'animation
- Achats alimentaires et de boissons
- Feux d'artifice
- Achats sapins
- Frais de publicité : affiches, flyers, support (ex. tee-shirt, badges, pin's,)

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** la liste des événements et la liste des dépenses imputables à l'article 623 « Publicité, publications, relations publiques »

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

4) POINT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Madame Le Maire a fait un état du compte administratif, en voici ci-dessous les principales données :

- En fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à 239 031,05€ (+ 7 300€ par rapport à 2022, augmentation de tous les postes)

Les recettes s'élèvent à 275 084,49€ (+ 20 000€ par rapport à 2022, augmentation du produit de la taxe foncière)

L'excédent de 2022 est donc de 36 053,44€.

- En investissement

Les dépenses s'élèvent à 33 080,12€ correspondant, entre autres, à une facture de traitement de la mérule pour l'église de 12 164,88€ et à une facture de 20 665,24€ correspondant au changement du mode de chauffage du presbytère.

Les recettes s'élèvent à 70 004,14€ correspondant, entre autres, à un reversement du FCTVA de 5 211,20€, à un reversement de la taxe d'aménagement par la Communauté Urbaine de 36 188,27€, à un versement de subvention du Conseil Départemental pour le traitement de la mérule à l'église de 16 465€.

L'excédent de 2022 est donc de 39 924,02€.

5) POINT SUR LES TRAVAUX 2024

- Église

Les travaux prévus pour 2024 sont des travaux d'assainissement extérieur autour du bâtiment, la restauration partielle des murs extérieurs, le réaménagement de la nef (sol et murs) et des travaux d'électricité et de chauffage pour une somme de 174 321,30€ TTC.

Les demandes de subventions au Conseil Départemental et à l'Etat sont faites.

- Presbytère

Le portail et le portillon ont été changés en début d'année 2024 pour une somme de 10 537€ TTC.

- Hameau de Gruchy

L'aménagement de la place du hameau de Gruchy se traduit par la mise en place de :

- 3 jeux pour les enfants dont 2 inclusifs
- d'une table de pique-nique PMR
- d'une table et de chaises pour enfants
- d'une table de ping-pong
- d'un abri de vélos avec 2 appui vélos
- d'une boîte à livres
- d'un abri bus
- de l'habillage du poste de transformation pour un montant total de 153 177€ TTC.

Les demandes de subventions au Conseil Départemental et à l'Etat ont également été faites.

S'ajoutent à ce mobilier urbain, les travaux sur les espaces verts, les plantations, le terrain de pétanque, la mise en place de bancs, ... de compétence communautaire.

- Point sur les achats

Il est envisagé l'achat de 10 tables pour le presbytère afin de remplacer celles qui sont sur place ainsi que l'achat d'un panneau d'affichage.

6) QUESTIONS DIVERSES

- Point des travaux sur le territoire de la commune

- L'aménagement de la sortie du lotissement du Parc sur la RD 170 est en cours.
- Les travaux sur le réseau d'eau potable au hameau de Gruchy sont en cours.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux, chemin de l'Eglantine, chemin du Ricaras, chemin de la Messe et RD126 sont prévus pour le mois de juin.
- Les travaux de renforcement de la chaussée sur la RD 170 entre la sortie de Rosel et l'entrée de Rots sont prévus au premier trimestre 2024.

- Éboulement du mur du cimetière

Sur environ 25 mètres, le mur du cimetière est tombé sur la propriété privée longeant le cimetière. A ce jour, la propriété du mur est recherchée ainsi que les causes de cet éboulement.

Un contact a été pris avec l'assurance de la mairie.

- Points sur les 2 contentieux de 2023
- Contentieux sur une construction ne respectant pas le règlement du lotissement « Les Rosalies », M. et Mme Agati ont émis un désistement à leur requête.
- À la suite d'un accident matériel sur un véhicule à la sortie de Rosel en allant vers Cairon, la requête de M Dupont a été rejetée.
- Obligation d'écrire un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Ces 2 documents sont à rédiger dans l'année.

- Dates à retenir
- Commission « Finances » le samedi 16 mars à 9h30
- Conseil municipal le jeudi 28 mars à 18h
- Sortie Seniors le dimanche 5 mai
- La fête de l'été organisée par le Comité des Fêtes le samedi 8 juin
- L'anniversaire du débarquement le samedi 6 juillet

La séance est levée à 21h30

Le Maire,
Véronique MASSON